



Etes-vous  
au chômage ?



Avez-vous les  
aptitudes requises ?



Souhaitez-vous créer  
votre propre entreprise ?

## La préparation à la création d'entreprise

L'aide aux réfugiés chefs d'entreprise  
Guide de démarrage à destination  
des réfugiés



REFUGEES INTO BUSINESS

Refugees into Business

© The Prince's Trust and the Refugee Council 2006

## **This booklet is for guidance only.**

This project is funded by the Phoenix Fund and the Small Business Service of the Department of Trade and Industry.

This booklet is also available in the following languages: Amharic, Arabic, Dari, Farsi, French, Pushto, Kurdish Sorani, Portuguese, Somali, Swahili, Tigrignia and Turkish.

Refugees into Business is a project managed by Refugee Enterprise Partnership, lead by the Refugee Council.

The Refugee Enterprise Partnership consists of the British Refugee Council, Refugee Action (RA), Refugee Women's Association, Social Enterprise London, the Prince's Trust, Community Action Network, and Education Action International.

With thanks to the Language and Literacy Unit+ (LLU+), London Southbank University, who has helped ensure the text is accessible to people who are at least at entry level 3 in their reading of English.

[www.refugeesintobusiness.org.uk/translated\\_ten\\_steps](http://www.refugeesintobusiness.org.uk/translated_ten_steps)

© The Prince's Trust and the Refugee Council 2006



# Table de Matières

## La préparation à la création d'entreprise

Voici les dix points qui vous permettront de préparer la création de votre propre entreprise..

1. Ayez confiance en vous	3
2. Assurez-vous que vous êtes légalement autorisé à créer votre propre entreprise	5
3. Rédigez votre CV	8
4. Faites-vous aider en anglais	11
5. Suivez une formation commerciale	14
6. Devenez bénévole au sein d'une entreprise locale ou de la communauté	16
7. Organisez la garde de vos enfants	18
8. Organisez vos finances	20
9. Obtenez une aide au démarrage professionnel	23
10. Autres sources d'aide	26



## Point 1 : ayez confiance en vous

Les réfugiés et les immigrants viennent au Royaume-Uni depuis des centaines d'années, profitant ainsi à l'économie britannique. Certaines de leurs entreprises et de leurs idées ont été de telles réussites qu'elles font désormais partie intégrante de la vie quotidienne nationale.

Par exemple, saviez-vous que... ?

- La tradition du « fish and chips » (poisson frit servi avec des frites) a été introduite par des immigrants. Joseph Malin, originaire d'Europe de l'Est, a ouvert la première friterie dans le quartier londonien d'East End en 1860.
- Monsieur Deloitte, un réfugié ayant immigré suite à la Révolution française, est arrivé à Hull il y a plus de 200 ans et y a créé une entreprise de comptabilité. Son petit-fils en avait fait l'un des plus grands cabinets comptables du pays et aujourd'hui, cette entreprise est mondialement connue sous le nom de Deloitte and Touche.
- Alec Issigonis, réfugié turc, a immigré en Angleterre avec sa famille en 1922. Concepteur automobile, il a permis l'introduction de la « Morris Minor » et de la « Mini », deux véhicules britanniques, sur le marché mondial.

### Marks and Spencer

Michael Marks est né à Slonim, en Russie, en 1859. Lorsqu'il était tout jeune homme, Marks a immigré en Angleterre. Dépourvu de toute activité et incapable de s'exprimer en anglais, Marks s'est installé à Leeds, où la société Barran employait des réfugiés. Marks a fini par rassembler suffisamment de fonds pour installer un étal au marché à ciel ouvert de Leeds. A proximité de l'étal se trouvait une affiche portant ces mots : « Ne demandez pas le prix, c'est un penny ». Au cours des années qui ont suivi, Marks a installé plusieurs étals proposant des articles à bas prix dans des marchés couverts dans l'ensemble du Yorkshire et du Lancashire.

En 1894, Marks a estimé qu'il avait besoin d'un partenaire pour lui permettre de diversifier ses activités. C'est à ce moment-là que Tom Spencer l'a rejoint. Spencer suivait la carrière de Michael Marks depuis un certain temps. Il a considéré que les 300 £ nécessaires pour s'associer à l'entreprise constituaient un bon investissement. Il a été

décidé que Spencer s'occuperait du bureau et de l'entrepôt et que Marks continuerait à s'occuper des étals. Grâce à l'aide apportée par Tom Spencer, Marks a pu ouvrir des magasins à Manchester, à Birmingham, à Liverpool, à Middlesbrough, à Sheffield, à Bristol, à Hull, à Sunderland et à Cardiff.

En 1897, l'empire commercial Marks & Spencer comptait trente-six filiales. En 1903, Marks & Spencer devenait une société anonyme et Tom Spencer prenait sa retraite cette même année, en homme riche. Michael Marks a continué à développer ses activités et est décédé le 31 décembre 1907, après avoir créé l'une des sociétés les plus célèbres du Royaume-Uni.

Peu importe que votre entreprise soit grande ou petite, qu'il s'agisse d'un étal ou d'un cabinet comptable, elle peut devenir prospère. Vous pouvez tout à fait tenter l'expérience, car si ça marche, vous en retirerez non seulement des bénéfices, mais vous en ferez également profiter la communauté toute entière. Il ne faut cependant pas oublier qu'il faut vous intéresser et prendre conscience des problèmes auxquels vous pouvez être confronté lors de la création de votre entreprise. Vous devez bien considérer vos idées et vos compétences avant de vous lancer, car tout le monde n'est pas fait pour travailler à son compte. Ce guide vous y aidera et vous permettra de découvrir les différentes sources d'aide ;

- des organisations spécialisées dans l'aide à la création d'entreprise
- des amis, de la famille ou des membres de votre communauté qui peuvent vous conseiller

Vous devrez utiliser TOUS les moyens disponibles pour permettre à votre entreprise de prospérer.

<b>Ce qu'il faut faire</b>	<b>Ce qu'il ne faut pas faire</b>
FAITES une liste, au fur et à mesure que vous lisez ce guide, de toutes les personnes et organisations qui pourraient vous aider en ce qui concerne les différents aspects de votre entreprise.	N'ESTIMEZ PAS que vous êtes tout seul. Le succès de votre entreprise dépend de vous, mais de nombreuses aides sont à votre disposition autour de vous.

## Point 2 : assurez-vous que vous êtes légalement autorisé à créer votre propre entreprise

La loi stipule que vous êtes autorisé à créer votre propre entreprise si vous avez :

→ un permis de travail ET une autorisation de résidence/un permis de séjour au Royaume-Uni. L'autorisation de résidence est accordée de différentes façons :

### 1. Si l'on vous a accordé le statut de réfugié

i. Avant août 2005, si l'on vous a accordé le statut de réfugié (refugee status), on vous accordera un permis de séjour permanent (Indefinite Leave to Remain [ILR]) et vous pourrez vivre au Royaume-Uni de façon permanente.

ii. Si l'on vous a accordé le statut de réfugié à compter d'août 2005, votre permis de séjour est temporaire (5 ans). Les dossiers seront réétudiés au bout de 5 ans et si votre pays d'origine présente toujours des problèmes, vous pouvez vous voir accorder une prolongation, voire un permis de séjour permanent (ILR). Dans le cas contraire, vous pourriez être expulsé vers votre pays d'origine.

### 2. Autorisation temporaire de séjour/de résidence (selon le cas)

i. **Protection humanitaire (Humanitarian Protection).** (Avant août 2005, elle est accordée pour une durée maximale de 3 ans. A compter d'août 2005, elle peut être accordée pour une durée maximale de 5 ans. Votre dossier sera réexaminé à la fin de cette période. Si votre pays d'origine présente toujours des problèmes, vous pouvez vous voir accorder une prolongation de la protection, voire un ILR. Dans le cas contraire, vous pourriez être expulsé vers votre pays d'origine.) Ou bien :

ii. **Autorisation discrétionnaire de résidence (Discretionary Leave to Remain)** (Accordée pour une durée de 3 ans ou moins.

A compter d'août 2005, les dossiers seront réexaminés au bout de

3 ans et vous pouvez ne pas vous voir accorder une prolongation. S'il est décidé que vous ne devez plus bénéficier d'une protection, alors vous pourriez être expulsé vers votre pays d'origine. Vous pourriez vous voir accorder un ILR si vous êtes autorisé à séjourner au Royaume-Uni pendant 6 ans.)

**Souvenez-vous : l'octroi officiel d'une autorisation temporaire ou permanente de séjour signifie (généralement) que vous avez le droit de travailler et que vous pouvez bénéficier des allocations courantes.**

Comment savoir si vous avez le droit de travailler et si vous avez une autorisation de séjour/de résidence ? Consultez :

- le document relatif à votre immigration, ou
- le courrier officiel du ministère de l'Intérieur (Home Office) vous accordant une autorisation de séjour/de résidence.

Ces documents vous indiqueront si vous avez le droit de travailler ainsi que la durée de votre autorisation de séjour/de résidence. Si cette dernière est sur le point de prendre fin, nous vous conseillons de remédier à ce problème AVANT de créer votre entreprise. Vous pouvez :

- contacter l'une des organisations ci-dessous pour qu'elle vous aide. Elles vous indiqueront ce que vous devez faire.
- écrire au ministère de l'Intérieur.
- téléphoner au ministère de l'Intérieur pour savoir combien de temps cela prendra pour obtenir une réponse concernant votre demande.

Dès que vous recevrez une notification officielle de votre autorisation de résidence, vous pourrez envisager de créer votre entreprise.

Ce qu'il faut faire	Ce qu'il ne faut pas faire
<p>ESSAYEZ DE VOUS ASSURER que vous avez une autorisation de séjour/de résidence d'une durée d'au moins 3 ans avant de créer votre entreprise. Ceci vous permettra d'obtenir un prêt et de créer votre entreprise avant de devoir de nouveau régler les questions concernant votre immigration.</p>	<p>NE TENTEZ PAS de créer votre entreprise alors que votre autorisation de séjour/de résidence est sur le point de prendre fin. Vous ne trouverez probablement aucune aide à ce stade et il sera plus difficile de vous voir accorder un prêt.</p>

### Pour en savoir plus

Si vous avez des questions concernant votre statut d'immigré, vous pouvez vous adresser aux organismes suivants :

- le Conseil aux Réfugiés (Refugee Council)  
[www.refugeecouncil.org.uk](http://www.refugeecouncil.org.uk)
- le Service de Conseil à l'Immigration (Immigration Advisory Service) [www.iasuk.org.uk](http://www.iasuk.org.uk)
- le Centre juridique pour les réfugiés (Refugee Legal Centre)  
[www.refugee-legal-centre.org.uk](http://www.refugee-legal-centre.org.uk)
- le Centre national d'immigration (Immigration Nationality Department) [www.ind.homeoffice.gov.uk](http://www.ind.homeoffice.gov.uk)
- les Centres d'information sur les droits des citoyens (Citizens Advice Bureaux)  
[www.adviceguide.org.uk/index/your\\_rights/immigration](http://www.adviceguide.org.uk/index/your_rights/immigration)
- le Forum sur l'employabilité (Employability Forum)  
[www.employabilityforum.co.uk](http://www.employabilityforum.co.uk)

## Point 3 : rédigez votre CV

Un CV (Curriculum Vitae) est un document présentant l'historique de vos activités professionnelles et de votre formation. Au Royaume-Uni, tout le monde rédige ce document lorsqu'il s'agit de rechercher un emploi ou de rechercher une aide à la création d'entreprise. Vous trouverez ci-dessous des conseils pour rédiger votre CV.

Les historiques de votre formation ou de vos expériences professionnelles peuvent présenter des périodes de non-activité. Ceci n'aura généralement aucune conséquence si vous démontrez dans votre CV que vous possédez les compétences nécessaires pour créer une entreprise, comme les prévisions budgétaires, la mercatique, la gestion de personnel, la direction d'une équipe, etc.

Vous pouvez trouver de l'aide auprès :

- d'amis ou de membres de votre famille qui ont rédigé leur propre CV ;
- d'organisations d'orientation professionnelle, mais ce service peut être payant ;
- d'agences locales de bénévolat ou d'aide aux réfugiés, qui peuvent éventuellement proposer des conseils gratuits.

### L'historique de votre formation

Ecrivez les détails concernant votre cursus scolaire (école, université, centre de formation professionnelle) et/ou votre formation, y compris vos qualifications éventuelles, par ordre chronologique (date).

Parfois, il vous est demandé de fournir les diplômes attestant de vos qualifications :

- **Si vous possédez vos diplômes** et que vous souhaitez que la qualification obtenue dans votre pays d'origine soit reconnue au Royaume-Uni, le Centre national d'information sur la reconnaissance au Royaume-Uni (National Recognition Information Centre for the United Kingdom [UK NARIC]), propose ce service. Vous devez fournir vos diplômes ; ce service peut être payant.
- **Si vous ne possédez pas les diplômes attestant de vos qualifications**, écrivez le détail de votre formation et les conseils donnés par l'organisation d'aide à la création d'entreprise (point 9) dans l'éventualité où l'on vous demanderait de fournir vos diplômes.

NB : si fournir l'historique de votre formation est utile, ne vous inquiétez pas si vous possédez peu de qualifications, car ce sont vos compétences professionnelles qui intéresseront le plus les agences d'aide à la création d'entreprise.

### **L'historique de vos expériences professionnelles**

Faites la liste de toutes vos expériences professionnelles dans l'ordre chronologique et en détail. Ceci constitue l'historique de vos activités professionnelles. Ceci déterminera si vous possédez l'expérience nécessaire pour créer votre propre entreprise. Si vous avez déjà créé une entreprise par le passé, assurez-vous de bien mettre ce point en valeur.

- Au Royaume-Uni, il est généralement requis de fournir deux références. Une référence est une courte lettre rédigée par l'un de vos précédents employeurs qui confirme ce que vous avez fait et qui indique la qualité de vos compétences.
- Il est parfois difficile de faire l'historique lorsque vos précédents employeurs se trouvent dans un autre pays ou qu'il vous est difficile de les contacter. Un moyen de pouvoir effectuer l'historique de vos activités professionnelles et peut-être d'obtenir une référence est de devenir volontaire dans une entreprise locale (cf. ci-dessous et le point 6).
- Si votre historique présente des périodes de non-activité, demandez conseil (point 9) lorsque vous rechercherez de l'aide auprès d'une organisation d'aide à la création d'entreprise.

### **Le travail bénévole**

Les informations concernant les activités bénévoles que vous avez effectuées sont également utiles. Par exemple, travailler sur un projet local pour aider la communauté ou travailler dans une entreprise peut mettre en avant vos compétences personnelles.

<b>Ce qu'il faut faire</b>	<b>Ce qu'il ne faut pas faire</b>
ECRIVEZ tout ce que vous avez effectué. Envisagez de prendre part à des activités bénévoles pour une personne que vous connaissez. Vous pourriez alors lui demander une référence.	NE VOUS INQUIÉTEZ PAS si vous ne pouvez pas apporter de preuves de votre formation ou de vos activités professionnelles. C'est un problème courant pour de nombreux réfugiés.

### **Pour en savoir plus**

- Votre centre pour l'emploi et les allocations sociales local (Jobcentre Plus) propose des conseils sur le travail indépendant et peut vous aider à préparer votre CV  
[www.jobcentreplus.gov.uk](http://www.jobcentreplus.gov.uk)
- Internet compte de nombreux sites proposant des conseils gratuits pour préparer votre CV, comme celui de la BBC  
[www.bbc.co.uk/radio1/onelife/work/index.shtml?cvs/](http://www.bbc.co.uk/radio1/onelife/work/index.shtml?cvs/) ou  
[www.workthing.com](http://www.workthing.com) ou <http://jobsadvice.guardian.co.uk/>
- Les sites Internet des universités proposent souvent des conseils pour préparer un CV

## Point 4 : faites-vous aider en anglais

Vous devez être capable de bien vous exprimer, tant en anglais courant qu'en anglais des affaires. Ceci est essentiel, par exemple, pour :

- rédiger un projet d'entreprise ;
- négocier avec votre prêteur ou vous enregistrer auprès des services de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (Value Added Tax [VAT]).

Il est important que vous puissiez comprendre ce qui se passe dans l'ensemble de votre entreprise.

### Où trouver de l'aide ?

Les cours d'anglais sont souvent appelés Cours d'anglais pour les interlocuteurs d'autres langues (English for Speakers of Other Languages [ESOL]). Jusqu'en août 2007, les cours ESOL seront gratuits pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. A compter d'août 2007 :

- Si vous possédez une **autorisation de séjour [leave to remain]** (c'est-à-dire que l'on vous a accordé le statut de réfugié [refugee status], une protection humanitaire [humanitarian protection] ou une autorisation discrétionnaire [discretionary leave]) et que vous êtes au chômage et recevez des allocations, vous aurez droit à des COURS ESOL GRATUITS ;
- Mais **tous les demandeurs d'asile âgés de plus de 19** ans devront payer les cours d'anglais. Certaines organisations locales peuvent proposer des cours gratuits ou à des tarifs moins élevés.

La bibliothèque locale, le Centre pour l'emploi (Job Centre) ou Learndirect vous donneront des informations concernant les organisations qui proposent des cours ESOL dans votre région. Ceux-ci peuvent inclure :

- les centres éducatifs postsecondaires
- les centres éducatifs pour adultes
- les universités
- les organisations ou communautés bénévoles
- les centres en ligne Learndirect
- les institutions privées de formation

## L'anglais des affaires

De nombreux centres éducatifs postsecondaires proposent des cours d'anglais des affaires, mais ceux-ci seront probablement payants. Votre agence d'entreprise locale, votre mairie ou autorité locale devrait pouvoir vous indiquer les lieux où vous pouvez suivre ces cours.

(D'autres organisations locales, comme par exemple le Conseil aux Réfugiés [Refugee Council] et le Service de conseil sur l'éducation et la formation des réfugiés [Refugee Education and Training Advisory Service, RETAS] peuvent proposer des cours d'anglais des affaires à destination des réfugiés. Vérifiez s'il en existe dans votre région.)

- Demandez de l'aide à un membre de votre communauté qui possède un meilleur niveau d'anglais des affaires que vous
- Des services de traduction et d'interprétation (mairie ou organisation communautaire locale) peuvent traduire/vous aider à comprendre les documents. Ce service peut être payant.

Ce qu'il faut faire	Ce qu'il ne faut pas faire
<p>INSCRIVEZ-VOUS si possible à un cours. Si cela ne vous est pas possible, utilisez autant de moyens informels que possible pour améliorer votre anglais. Un bon niveau d'anglais vous permettra de devenir indépendant et d'améliorer vos chances d'avoir une entreprise prospère.</p>	<p>NE COMPTEZ PAS uniquement sur les autres pour vous aider. Bien que leur aide soit très précieuse, vous devez être en mesure de savoir ce qui se passe dans l'ensemble de votre entreprise.</p>

### Pour en savoir plus

- Learndirect [www.learndirect.co.uk](http://www.learndirect.co.uk)
- Votre centre de formation postsecondaire local
- Votre centre pour l'emploi et les allocations sociales local (Jobcentre Plus) peut vous indiquer où suivre des cours ESOL [www.jobcentreplus.gov.uk](http://www.jobcentreplus.gov.uk)
- L'unité de conseil et d'encadrement des réfugiés (Refugee Advice and Guidance Unit) propose des conseils et des formations à destination des réfugiés [www.londonmet.ac.uk/ragu/home.cfm](http://www.londonmet.ac.uk/ragu/home.cfm)
- Le RETAS propose des formations commerciales [www.education-action.org](http://www.education-action.org)
- Le Conseil aux Réfugiés (Refugee Council) propose des formations sur « La promotion des réfugiés sur le marché du travail britannique » [www.refugee-council.org.uk](http://www.refugee-council.org.uk)
- Votre bibliothèque locale
- Le Centre d'information sur les droits des citoyens (Citizens Advice Bureau) [www.citizensadvice.org.uk](http://www.citizensadvice.org.uk)

## Point 5 : suivez une formation commerciale

Il existe divers stages de formation au Royaume-Uni qui peuvent vous aider à créer votre entreprise. Ces stages de formation :

- vous présenteront le travail indépendant au Royaume-Uni
- vous permettront d'identifier vos compétences
- vous expliqueront le processus de création d'entreprise
- vous expliqueront comment vous préparer à la création d'entreprise
- vous aideront à rédiger un projet d'entreprise
- vous informeront sur les taxes, la TVA et les numéros de sécurité sociale (National Insurance)
- vous donneront l'occasion de rencontrer et de nouer des contacts avec d'autres individus qui créent eux aussi leur propre entreprise

Ces stages peuvent être payants, mais ils constituent un bon investissement dans l'éventualité où vous deviez améliorer certaines de vos compétences avant de créer votre entreprise.

Plusieurs organisations proposent des formations commerciales destinées aux réfugiés. Les agences ou organisations locales d'aide aux réfugiés peuvent avoir connaissance d'événements spécifiques dans votre quartier.

## Pour en savoir plus

- La liste des agences d'aide à la création d'entreprise, qui proposent des formations commerciales, se trouve dans le Guide de démarrage du Prince's Trust (12 – les sources d'aide)
- Le RETAS organise des cours sur la création d'entreprise et offre une aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile sans emploi qui sont intéressés par (a) la création de leur propre entreprise ou (b) qui souhaitent s'associer en coopérative (principalement à Londres) [www.education-action.org](http://www.education-action.org)
- Le Conseil aux Réfugiés (Refugee Council) propose des formations sur « La promotion des réfugiés sur le marché du travail britannique » [www.refugeecouncil.org.uk](http://www.refugeecouncil.org.uk)
- Le réseau d'action communautaire (Community Action Network) propose des formations commerciales à destination des réfugiés de Londres [www.can-online.org](http://www.can-online.org)
- La Liaison Entreprise (Business Link) est une organisation publique qui propose des conseils en affaires aux petites et moyennes entreprises. Elle opère via des réseaux locaux. Recherchez votre réseau local sur [www.businesslink.gov.uk](http://www.businesslink.gov.uk)
- Le projet du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (United Nations Refugee Agency [UNHCR]), « Les réfugiés en ligne » (« Refugees Online ») propose la liste des organisations qui peuvent également vous aider [www.refugeesonline.org.uk](http://www.refugeesonline.org.uk)

## Point 6 : devenez bénévole au sein d'une entreprise locale ou de la communauté

Le bénévolat, c'est travailler gratuitement. Envisagez de prendre part à des activités bénévoles au sein d'une entreprise ou dans le cadre d'un projet communautaire dans votre région. Ceci pourrait vous permettre :

- d'acquérir une expérience de travail dans le type d'activité dans lequel vous souhaitez vous lancer
- d'améliorer une compétence en particulier
- de pratiquer votre anglais
- d'enrichir votre CV en montrant que vous possédez une expérience professionnelle au Royaume-Uni
- d'obtenir une référence. Certains collègues se feraient certainement un plaisir d'écrire une lettre de référence pour vous.

**Vous pouvez devenir bénévole si vous êtes demandeur d'asile (asylum seeker) et que vous êtes toujours en attente de savoir si l'on vous accorde une autorisation de résidence (Leave to Remain).**

Trouver des activités bénévoles

- Adressez-vous à un individu qui a sa propre entreprise pour savoir si vous pourriez travailler en tant que bénévole pour lui.
- Réfléchissez à votre projet d'entreprise et contactez une entreprise aux activités similaires dans votre région.
- Cherchez s'il existe des projets communautaires pour lesquels vous pourriez travailler bénévolement.

### Pour en savoir plus

- Le Centre national du bénévolat (National Centre for Volunteering) [www.volunteering.org.uk](http://www.volunteering.org.uk)
- Reach [www.volwork.org.uk](http://www.volwork.org.uk)
- Action pour les Réfugiés (Refugee Action) [www.refugee-action.org.uk](http://www.refugee-action.org.uk)
- Le Conseil aux Réfugiés (Refugee Council) [www.refugeecouncil.org.uk](http://www.refugeecouncil.org.uk)
- RETAS [www.education-action.org](http://www.education-action.org)
- Timebank [www.timebank.org](http://www.timebank.org)
- Développement Bénévole Angleterre (Volunteer Development England) [www.vde.org.uk](http://www.vde.org.uk)
- The Prince's Trust [www.princestrust.org.uk](http://www.princestrust.org.uk)

## Point 7 : organisez la garde de vos enfants

Si vous vous occupez vous-même de vos enfants et que vous comptez créer votre propre entreprise, vous souhaitez trouver quelqu'un qui garde vos enfants, en qui vous aurez confiance et qui vous satisfera.

Certaines pistes de recherche peuvent inclure :

- Vos amis ou des membres de votre famille qui peuvent s'occuper de vos enfants
- Les services de puériculture locaux : si vous avez peur de laisser votre enfant à des personnes que vous ne connaissez pas, vous pouvez faire appel à une garde d'enfants agréée. Les gardes d'enfants agréées :
  - sont qualifiées
  - offrent un environnement sûr pour vos enfants, car elles sont légalement responsables
  - sont généralement ravies si vous souhaitez passer un peu de temps avec elles pour mieux les connaître et pour savoir comment elles s'occupent de votre enfant.
- Le gouvernement vous procurera une aide ; vous pourriez par exemple obtenir une allocation pour payer les frais de garde, par le biais du plan gouvernemental du complément familial [Working Tax Credit]. (Cf. ci-dessous pour trouver les coordonnées utiles.)
- Vous pouvez également demander de l'aide auprès d'agences spécialisées, comme Familles monoparentales (One Parent Families), qui gère une ligne d'assistance aux parents isolés par téléphone (Lone Parent Helpline) – 0800 0185 026
- Lorsque vous rechercherez de l'aide pour créer votre entreprise (point 9), demandez de plus amples renseignements sur ce sujet.

## Pour en savoir plus

- La ligne d'assistance par téléphone du complément familial [Working Tax Credit Helpline] (Angleterre, pays de Galles, Ecosse) 0845 300 3900 / (Irlande du Nord) 0845 603 2000
- Sure Start est un plan gouvernemental qui a pour but de donner à chaque enfant un bon départ. Il propose des informations utiles sur le système de garde à l'enfance du Royaume-Uni et sur les moyens de trouver une aide financière [www.surestart.gov.uk](http://www.surestart.gov.uk) ou [www.childcarelink.gov.uk](http://www.childcarelink.gov.uk)
- Familles monoparentales (One Parent Families) est une association spécialisée dans l'aide aux parents célibataires, [www.helpdesk.oneparentfamilies.org.uk](http://www.helpdesk.oneparentfamilies.org.uk) (Angleterre et pays de Galles) [www.opfs.org.uk](http://www.opfs.org.uk) (Ecosse)
- Gingerbread gère un réseau regroupant des familles monoparentales [www.gingerbread.org.uk](http://www.gingerbread.org.uk)
- Le Trust de Garderie (Daycare Trust) est une association caritative nationale de garde d'enfants. Son site Internet vous permettra d'en savoir plus sur la garde d'enfants [www.daycaretrust.org.uk](http://www.daycaretrust.org.uk)
- L'Association nationale des crèches collectives (National Day Nurseries Association [NDNA]) est une organisation caritative nationale dont le but est d'améliorer le développement et l'éducation des enfants dès leur plus jeune âge [www.ndna.org.uk](http://www.ndna.org.uk)
- L'Association nationale des gardes d'enfants (The National Childminding Association [NCMA]) est une organisation caritative nationale et une association mutualiste des gardes d'enfants agréées d'Angleterre et du pays de Galles [www.ncma.org.uk](http://www.ncma.org.uk)
- L'Alliance pour l'éducation préscolaire (The Pre-school Learning Alliance) est une association caritative éducative spécialisée dans l'éducation des plus petits [www.pre-school.org.uk](http://www.pre-school.org.uk)

## Point 8 : organisez vos finances

### Les comptes bancaires

Si vous souhaitez ouvrir un compte bancaire, vous devrez apporter la preuve de votre identité. La banque souhaitera voir votre passeport (passport), votre permis de conduire ou une facture de services publics (par ex., facture d'électricité ou de gaz).

Si vous ne possédez aucun de ces documents, vous pouvez demander si la banque accepte d'autres documents attestant de votre identité, comme la notification officielle de votre autorisation de résidence (Leave to Remain), ou tout autre document du ministère de l'Intérieur (Home Office).

Il peut vous être plus facile d'ouvrir un compte bancaire **de base** plutôt qu'un compte **courant**. Avec ces deux types de compte, vous pouvez :

- Obtenir une carte de retrait que vous pouvez utiliser dans les distributeurs de billets
- Effectuer des dépôts d'argent et payer vos factures ;
- MAIS vous ne pouvez bénéficier d'une autorisation de découvert (agreed overraft) qu'avec un compte **courant** :

*Un découvert est une possibilité de dépenser plus d'argent que vous n'en avez sur votre compte bancaire. (La banque vous le prête.) Généralement, la banque vous prendra des intérêts si vous utilisez votre découvert et parfois, vous facturera des frais supplémentaires (Organisme de régulation du secteur financier (Financial Services Authority [FSA], 2006)).*

Les banques peuvent ne pas vous autoriser de découvert supérieur à 10 £ si vous possédez un compte **de base**. La banque vérifiera vos antécédents en matière de crédit et utilisera ces informations pour décider ou non de vous ouvrir un compte bancaire **courant**, ou de vous accorder ou non un prêt. La banque vérifiera :

- les différents types de comptes que vous avez détenus, et
- les dettes que vous pourriez avoir.

Les banques peuvent ne pas être en mesure de vérifier vos antécédents en matière de crédit du fait que vous veniez d'un autre pays. Aussi, il peut être difficile d'ouvrir un compte bancaire **courant**. Si la banque rejette votre demande d'ouverture d'un compte **courant**, demandez l'ouverture d'un compte bancaire **de base**.

Si vous avez des difficultés pour ouvrir un compte, contactez les agences locales de réfugiés, ou le Centre d'information sur les droits des citoyens (Citizens Advice Bureau), lequel a beaucoup œuvré dans ce domaine. D'autres sources d'aide figurent ci-dessous.

### **La religion islamique et la finance**

Si vous êtes musulman, vous devriez vous renseigner sur la « riba » avant de créer votre entreprise. La riba est le versement ou la réception d'intérêts. Ceci n'est pas autorisé par la sharia, car il s'agit d'un risque appelé gharar.

Comment régler ce problème ?

- Cherchez conseil auprès de vos amis, des membres de votre famille ou des membres de votre communauté qui ont créé leur propre entreprise
- Certaines banques et organisations peuvent être en mesure de vous aider, étant donné qu'elles sont conformes à la sharia

### **Exemples d'organisations/de banques compatibles avec la sharia**

La Banque islamique du Royaume-Uni (Islamic Bank of Britain) est conforme à la sharia.

HSBC a lancé sa division Amanah (Amanah division) en 2003 pour permettre l'accès des musulmans à des produits comme la finance à domicile et les comptes personnels. Cette banque recherche actuellement les moyens de venir en aide aux chefs d'entreprise islamiques.

Le Trust du Prince (Prince's Trust) a demandé conseil à un spécialiste éminent de la sharia en ce qui concerne les jeunes musulmans et le remboursement des prêts du Trust. Il a été décidé que le montant des frais facturés par le Trust doit être considéré comme des « frais administratifs et que ces frais ne constituent pas une usure ».

### **Pour en savoir plus**

- Le site Internet de la FSA (Organisme de régulation du secteur financier [Financial Services Authority]) propose des conseils sur les comptes bancaires de base [www.fsa.gov.uk](http://www.fsa.gov.uk)
- Le Centre d'information sur les droits des citoyens (Citizens Advice Bureau) [www.citizensadvice.org.uk](http://www.citizensadvice.org.uk)
- La Banque islamique du Royaume-Uni (Islamic Bank of Britain) [www.islamic-bank.com](http://www.islamic-bank.com)
- Pour plus d'informations sur HSBC Amanah, rendez-vous sur [www.hsbcamanah.com](http://www.hsbcamanah.com)
- Le Guide de démarrage (2 – Créer son entreprise) propose des informations utiles sur la façon et à qui s'adresser pour demander un prêt de création d'entreprise.  
[www.refugeesintobusiness.org.uk/guide](http://www.refugeesintobusiness.org.uk/guide)
- Le Guide de démarrage (12 – Sources d'aide) inclut une liste des sources d'aide financière.  
[www.refugeesintobusiness.org.uk/guide](http://www.refugeesintobusiness.org.uk/guide)

## Point 9 : obtenez une aide au démarrage professionnel

Il existe de nombreuses organisations basées au Royaume-Uni qui peuvent vous aider lors de la création de votre entreprise, souvent en mettant à votre disposition des conseillers et des mentors qui proposent une aide personnalisée. Les conseils d'un professionnel vous permettront de savoir si vous êtes fait pour diriger votre propre entreprise ou non et comment y parvenir.

### Les organisations d'aide à la création d'entreprise

Il existe des organisations gouvernementales, privées et caritatives qui proposent :

- des conseils sur la façon de créer sa propre entreprises
- des stages de formation en affaires
- de l'aide pour rédiger votre projet d'entreprise
- des informations sur les événements vous permettant de faire partie d'un réseau

Certains de ces services sont gratuits, d'autres non. Vous devez vérifier ce qui vous est proposé dans votre région.

### Les conseillers en affaires

Un conseiller en affaires propose des conseils, par exemple concernant la rédaction d'un projet d'entreprise, les questions juridiques ou la gestion de vos finances. La plupart des conseillers ont reçu une formation professionnelle et possèdent une grande expérience en entreprise. Ils peuvent vous aider à résoudre des problèmes particuliers et vous conseiller dans le cadre de situations délicates. Les conseillers peuvent être consultés une seule fois ou à plus long terme. Ce service peut être payant.

Vous trouverez un guide téléchargeable intitulé « Choisissez et gérez vos relations avec un conseiller en affaires » sur le site Internet de la Liaison Entreprise [Business Link] (voir ci-dessous).

### **Différence entre un mentor et un conseiller en affaires**

Un conseiller en affaires est un professionnel qui propose des conseils spécialisés. Un mentor en affaires est souvent un bénévole qui propose des conseils généraux en affaires et discute des idées et des problèmes.

### **Le mentor en affaires**

Un mentor en affaires propose régulièrement des conseils en affaires et des conseils individualisés aux personnes créant leur propre entreprise. L'objectif du mentorat est de vous aider à créer une entreprise durable et prospère. Le mentor en affaires possède généralement une solide expérience du monde des affaires.

Le mentor en affaires propose une aide confidentielle sur une période déterminée, allant généralement de six mois à deux ans.

- Certaines organisations proposent des forfaits d'aide à la création d'entreprise qui comprennent des services de mentorat en affaires. Renseignez-vous pour connaître les détails de ces forfaits.
- La plupart des mentors en affaires proposent leurs services sur la base du bénévolat (gratuitement), mais assurez-vous en avant de faire appel à un mentor.

## Pour en savoir plus

### Aide à la création d'entreprise

→ Le Guide de démarrage (12 – Sources d'aide) propose une liste des organisations d'aide.

[www.refugeesintobusiness.org.uk/guide](http://www.refugeesintobusiness.org.uk/guide)

### Services à un groupe cible spécifique :

→ Le Trust du Prince (Prince's Trust) aide les jeunes âgés de 18 à 30 ans sans emploi à créer leur propre entreprise

[www.princes-trust.org.uk](http://www.princes-trust.org.uk)

→ Shell LiveWire encourage les jeunes âgés de 16 à 30 ans à créer et à gérer leur propre entreprise

[www.shell-livewire.org](http://www.shell-livewire.org)

→ The Prime Initiative est une organisation nationale dédiée à l'aide des personnes âgées de plus de 50 ans à créer leur propre entreprise [www.primeinitiative.org.uk](http://www.primeinitiative.org.uk)

### Services pour tous :

→ Liaisons Entreprises locales (Business Links)

[www.businesslink.gov.uk](http://www.businesslink.gov.uk)

→ Agences locales des affaires (Local Enterprise Agencies [LEAs])

[www.nfea.com](http://www.nfea.com)

→ La Chambre de commerce locale (Chamber of Commerce)

[www.britishchambers.org.uk](http://www.britishchambers.org.uk)

→ Le programme Mentorat en affaires bénévole (Business Volunteer Mentoring [BVM] Programme) [www.bvm.org.uk](http://www.bvm.org.uk)

## Point 10 : autres sources d'aide

Votre famille, vos amis et votre communauté constituent une excellente source d'aide. Ils connaissent vos forces et vos faiblesses mieux que quiconque. Leur aide, combinée aux conseils professionnels des organisations d'aide à la création d'entreprise, vous permettra de savoir véritablement si vous êtes capable de gérer votre propre entreprise.

### **Maria et Luisa, réfugiées originaires d'Angola**

Maria et Luisa sont amies. Elles sont toutes deux originaires d'Angola et vivent désormais dans la même région de Manchester. Maria aimerait ouvrir un café et elles discutent de ce qu'elle devrait faire...

**Luisa :** C'est une bonne idée, Maria ! Tu cuisines toujours très bien ! Et tu es si gentille avec les gens. La région aurait vraiment besoin d'un café. Ce serait bien d'avoir un endroit où certains de nos amis pourraient se réunir, en particulier les jeunes mères.

**Maria :** Où penses-tu que je pourrais trouver les fonds pour créer ce café ?

**Luisa :** Mon cousin James a créé sa propre entreprise. Il pourrait nous aider.

**Maria :** C'est vraiment une bonne idée. Je vais tout de suite lui demander.

**Luisa :** J'ai une autre idée, Maria : il y a deux semaines, j'étais invitée à dîner par Susan, l'une de mes amies. Nous sommes allées dans ce super restaurant afro-caribéen d'Old Trafford. Il est géré par la tante et l'oncle de Susan. Pourquoi ne pas leur demander si tu pourrais travailler bénévolement pendant deux semaines pour savoir si gérer un café te convient ? Je peux te présenter Susan.

**Maria :** Super idée ! Ils pourraient peut-être me laisser préparer des plats angolais pour que je sache si les gens les aiment ou non. Merci beaucoup pour ton aide, Luisa. Cela m'a aidé de discuter avec toi.

Discuter avec vos amis, votre famille et les membres de votre communauté peut vous permettre de :

- **connaître vos forces** : Luisa connaît très bien Maria. La réaction de Luisa permet à Maria de savoir si elle possède les compétences nécessaires.
- **découvrir une occasion de bénévolat** : travailler dans un restaurant donnera à Maria une idée de ce que gérer son propre café implique.
- **tester votre idée** : en discutant de son projet d'entreprise avec Luisa, Maria a une première idée sur la nécessité éventuelle d'avoir un café dans la région.
- **se renseigner sur l'aide à la création d'entreprise** : Maria peut demander à James comment il a créé sa propre entreprise et comment il a obtenu son prêt. C'est un moyen utile pour elle d'en savoir plus sur l'aide à la création d'entreprise.
- **trouver un mentor** : Maria pourrait demander à James, à la tante ou à l'oncle de Susan, si l'un d'entre eux pourrait lui servir de mentor, car ils ont créé leurs propres entreprises.

Ce qu'il faut faire	Ce qu'il ne faut pas faire
METTEZ PAR ECRIT toute l'aide disponible auprès de vos amis, de votre famille et de votre communauté. Contactez également les organisations d'aide à la création d'entreprise et demandez à rencontrer un conseiller en affaires.	NE COMPTEZ PAS uniquement sur vos amis, sur votre famille ou sur votre communauté. Ils peuvent ne pas avoir les bonnes informations et ne doivent donc pas être tenus pour responsables si les choses ne se passent pas bien. Des conseils professionnels et une aide neutre peuvent être très utiles dans des situations difficiles.

Cette brochure d'information a été rédigée par le Trust du Prince (Prince's Trust) pour le Conseil aux Réfugiés (Refugee Council) et ne constitue qu'une base de départ. Une assistance juridique et financière est fortement conseillée. L'éditeur se dégage de toute responsabilité juridique. Le Trust du Prince et le Conseil aux Réfugiés ne sauraient engager leur responsabilité quant à l'exactitude des informations présentées.





Cover design by Morse-Brown Design  
© The Prince's Trust and the Refugee Council 2006